



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/X/4

ORIGINAL: anglais

DATE: 4 juillet 1976

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Dixième session ordinaire
Genève, 13 au 15 octobre 1976

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1977

présenté par le Secrétaire général

RESUME

Le présent document contient le projet de programme et de budget de l'UPOV pour 1977. Le budget proposé prévoit des dépenses d'un montant de 964.000 francs suisses; environ 97% de ce montant seraient couverts par les contributions des Etats membres (933.000 francs suisses) et le reste par des recettes diverses.

Le présent document

1. Le présent document comporte une introduction et deux chapitres suivis par des annexes.

i) L'introduction comporte notamment une comparaison par rubriques budgétaires des dépenses et des recettes proposées pour 1977, avec les dépenses et les recettes inscrites au budget adopté pour 1976;

ii) Le chapitre I (Récapitulation et comparaison) comporte un résumé des recettes et des dépenses proposées pour 1977 par comparaison avec le budget adopté pour 1976, et il indique également les chiffres réels pour 1975;

iii) Le chapitre II (Programme et dépenses) décrit chaque activité proposée ainsi que son coût, s'il y a lieu;

iv) L'annexe A comporte une description des rubriques budgétaires;

v) L'annexe B indique le montant de la contribution payable par chaque Etat membre, en supposant que le montant total des contributions proposé dans le présent budget soit adopté et que la composition actuelle de l'UPOV reste la même.

INTRODUCTION

Rubriques budgétaires

2. Le programme devra, essentiellement, poursuivre les travaux réalisés au cours des années passées, bien que la nécessité de tenir prochainement une conférence de revision ainsi que d'autres facteurs eussent justifié un élargissement de certaines activités. L'Office s'est abstenu de proposer tout développement et il a même proposé des réductions sur certains points, du fait que le budget pour 1977 doit probablement être basé à nouveau sur la contribution de six Etats membres seulement car, à ce jour, aucun autre Etat n'a ratifié la Convention de l'UPOV ou n'y a adhéré. De même, la situation budgétaire, pour tous les Etats membres, est considérée comme très sérieuse. Dans ces circonstances, et tant qu'elles persisteront, l'Office considère qu'il est nécessaire de remettre à plus tard tout développement des activités. Le programme se composera donc de celles qui sont exposées en détail au chapitre II ci-dessous.

3. Les rubriques budgétaires (définies à l'annexe A) sont les mêmes que celles de l'exercice en cours pour ce qui est des recettes. Pour les dépenses, elles diffèrent légèrement de celles qui sont utilisées dans le budget de l'exercice en cours. Les modifications apportées sont dues au souci constant d'aligner ces rubriques, dans toute la mesure du possible, sur les rubriques ou "la classification par objet de dépenses" mises au point de façon concertée entre les organisations des Nations Unies.

Comparaison du projet de budget pour 1977 avec le budget adopté pour 19764. Dépenses en général

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	832	964
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 15,9%

Les raisons de cette augmentation sont expliquées en détail au paragraphe 5 ci-dessous.

5. Dépenses par objet de dépenses

Ces dépenses sont passées en revue selon l'ordre dans lequel elles apparaissent au tableau du chapitre I.

A. Traitements et dépenses communes de personnel*

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	433	498
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 15,0%

Le montant inscrit pour cette rubrique est en augmentation de 65.000 francs. Sur ce montant, 12.000 francs, soit 2,8%, sont imputables à une augmentation de traitement d'environ 13% octroyée, au sein du régime commun aux Nations Unies, au personnel de la catégorie des services généraux; 6.000 francs, soit 1,4%, représentent une provision pour les augmentations dues à l'avancement automatique dans le grade (c'est-à-dire à l'ancienneté) du personnel encore en service en 1977 (à l'exception du Secrétaire général qui ne reçoit pas une telle augmentation et du Secrétaire général adjoint qui ne la reçoit que tous les deux ans); environ 18.000 francs, soit 4,2%, sont imputables à une provision pour promotion d'un fonctionnaire de P1 à P2; 15.000 francs, soit 3,5%, sont imputables à la modification de l'indemnité due au Secrétaire général (voir point G, ci-dessous), et environ 22.000 francs, soit 5,0%, représentent une provision pour augmentations du coût de la vie. Ce qui fait un montant total de 73.000 francs, sur lequel on peut déduire environ 8.000 francs, soit 1,9%, qui résultent d'une légère sur-estimation au budget de 1976.

B. Voyages officiels**

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	27	29
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 7,4%

L'augmentation, soit 2.000 francs, est faible, et en raison de l'augmentation attendue des tarifs aériens et hôteliers, le nombre des missions en 1977 restera probablement égal, sinon inférieur, à celui de 1976.

C. Services contractuelsa) Conférences

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	43	50
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 16,3%

L'augmentation de 7.000 francs est essentiellement due à une provision, en 1977, d'une interprétation lors de la session du Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen que le Conseil avait décidé, à titre exceptionnel, de ne pas prévoir au budget de 1976 (5.000 francs). Le solde représente un montant de 2.000 francs, qui est dû à l'augmentation normale du coût de l'interprétation et à d'autres frais relatifs au service des conférences.

b) Impressions

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	4	21
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 425,0%

L'augmentation que représente cette sous-rubrique (17.000 francs) doit être réduite de 7.000 francs de recettes prévues, provenant de la vente des publications et des bulletins de l'UPOV, et qui figurent sous la rubrique "recettes diverses" dans le présent projet de budget. Le montant prévu au budget pour cette rubrique, en 1977, est basé sur l'expérience de 1975.

* Rubrique dont l'abréviation figurant dans les tableaux est "Personnel".

** Rubrique dont l'abréviation figurant dans les tableaux est "Voyages".

D. Dépenses générales de fonctionnement*

Cette rubrique ne comprend, dans le présent projet de budget de dépenses propres à l'UPOV, qu'une seule rubrique :

Location de locaux

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	25	27
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 8,0%

L'augmentation de 2.000 francs est imputable à la hausse prévisible du coût des locations.

E. Fournitures

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	2	2
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	0%

F. Mobilier et matériel

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	6	1
En pourcentage de diminution par rapport à l'exercice précédent	-	- 83,3%

Le Bureau de l'Union devra remettre à plus tard, comme il l'a fait en 1975 et continue de le faire en 1976, toutes dépenses supplémentaires de mobilier et de matériel.

G. Autres dépensesa) Imprévus

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	16	6
En pourcentage de diminution par rapport à l'exercice précédent	-	- 62,5%

En comparant le chiffre proposé pour 1977 à celui de 1976, il convient de rappeler que le Conseil avait majoré de 10.000 francs le montant inscrit au budget de 1976 au titre de la provision pour dépenses imprévues, pour tenir compte surtout de l'augmentation possible de l'indemnité accordée au Secrétaire général (voir document C/IX/12, paragraphe 32.vi)).

b) Dépenses communes

	<u>1976</u>	<u>1977</u>
En milliers de francs	276	330
En pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 19,6%

La répartition détaillée de cette augmentation de 54.000 francs des dépenses communes est la suivante :

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	
Traitements et dépenses communes de personnel	224	234	+ 4,5%
Dépenses générales de fonctionnement :			
Entretien des locaux	13	44	+ 238,0%
Communications	16	21	+ 61,5%
Autres dépenses	26	31	+ 19,2%

* Rubrique dont l'abréviation figurant dans les tableaux est "Dépenses de fonctionnement".

i) Il convient de noter que, si les dépenses de personnel ont augmenté de 11,4% dans le budget de l'OMPI pour 1977, l'augmentation qui apparaît dans cette sous-rubrique n'est que de 4,5%.

ii) La hausse substantielle des dépenses d'entretien des locaux est imputable aux frais de transfert du Bureau de l'UPOV dans le nouveau bâtiment de l'OMPI (voir paragraphe 18.D)b)i)* et le poste SA.10 dans le budget de l'OMPI**. Il convient de réduire ce montant de 11.000 francs représentant la part de l'UPOV aux recettes de location de l'ancien bâtiment de l'OMPI, laissé libre à la suite de l'emménagement dans le nouveau bâtiment et qui figurent dans le présent projet de budget sous la rubrique "Recettes diverses".

iii) L'augmentation des dépenses de communication (téléphone et ports) est imputable surtout à la forte hausse de tarifs postaux et téléphoniques qui est intervenue en Suisse en 1976 et qui n'a pas été reflétée dans le montant de 13.000 francs figurant au budget de 1976.

6. Recettes

La comparaison est la suivante, exprimée en milliers de francs :

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	
Contributions	774	933	+ 20,5%
Divers	16	31	+ 93,8%
Prélèvements sur le Fonds de réserve	42	-	-

A. Contributions

Il convient de noter que, selon les indications fournies par le Secrétaire général lors de la présentation et de l'approbation du budget pour 1976 (voir document C/IX/4, paragraphe 29), le Fonds de réserve sera totalement épuisé à la fin de 1976. En conséquence, les dépenses de 1977 doivent être couvertes en totalité par les contributions (à l'exception d'un montant relativement faible de 31.000 francs provenant de recettes diverses), et non, comme en 1973, 1974, 1975 et 1976, pour partie par le Fonds de réserve. Les contributions sont calculées sur la base d'un nombre de membres pour 1977 égal à celui de 1976. Il est rappelé qu'au moment de l'approbation du budget de 1976, le Conseil a estimé que "sauf adhésion de nouveaux Etats membres en 1976, l'augmentation des contributions serait de 25% environ entre 1976 et 1977 pour un programme inchangé." (document C/IX/4, paragraphe 29). Selon le présent budget, elle est de 20,5%.

B. Divers

L'augmentation est imputable à la participation de l'UPOV à la location de l'ancien bâtiment de l'OMPI, laissé libre à la suite de l'emménagement dans le nouveau bâtiment (11.000 francs - voir budget OMPPI, chapitre I, page 19) et à l'augmentation escomptée des recettes provenant de la vente des publications (7.000 francs en 1977 contre 3.000 francs figurant au budget de 1976).

8. Le Conseil est invité à adopter le programme et le budget de l'Union pour l'année 1977.

* Le paragraphe 18.D)b)i) a le libellé suivant :

"De 342.000 francs en 1976, le montant prévu au budget pour cette rubrique passe à 1.468.000 francs en 1977, augmentant ainsi de 1.126.000 francs. Le chiffre retenu pour 1977 est calculé sur l'hypothèse qu'au milieu de l'année les locaux actuels pourront être abandonnés et le nouveau bâtiment sera occupé. Pour six mois en 1977, les frais d'entretien et d'exploitation du nouveau bâtiment sont évalués à 810.000 francs environ (assurances : 45.000 francs; nettoyage : 255.000 francs; contrats d'entretien du matériel de climatisation-chauffage, des ascenseurs, des détecteurs d'incendie, etc. : 85.000 francs; chauffage : 255.000 francs; électricité, eau : 170.000 francs). En outre, le budget de 1977 prévoit le nettoyage initial du bâtiment et l'aménagement du terrain avant l'occupation (270.000 francs), le remplissage des citernes à mazout (80.000 francs) et la constitution d'un stock initial de pièces de rechange (65.000 francs). Par conséquent, la hausse prévue pour 1977 au titre du nouveau bâtiment sera de 1.225.000 francs, dont il faudrait déduire la somme d'environ 100.000 francs représentant les économies à réaliser sur les frais d'entretien du bâtiment actuel pour une période de six mois."

** Document AB/VII/2 (existant seulement en anglais et en français).

CHAPITRE I - RECAPITULATION ET COMPARAISON
(montants exprimés en milliers de francs suisses)

Chiffres réels <u>1975</u>	Budget <u>1976</u>		Budget proposé <u>1977</u>
		<u>RECETTES :</u>	
670	774	Contributions	933
<u>20</u>	<u>16</u>	Divers	<u>31</u>
690	790	RECETTES TOTALES	964
===	===		===
		<u>DEPENSES :</u>	
380	433	Traitements et dépenses communes de personnel (UV.13)	498
38*	27	Voyages officiels	29
		(UV.04 11)	
		(UV.12 18)	
		Services contractuels :	
60	43	Conférences	50
		(UV.01 7)	
		(UV.02 14)	
		(UV.03 1)	
		(UV.04 1)	
		(UV.05 7)	
		(UV.06 20)	
22	4	Impressions (UV.09)	21
1	-	Autres	-
		Autres dépenses de fonctionnement :	
23	25	Location de locaux (UV.14)	27
1	2	Fournitures (UV.14)	2
1	6	Mobilier et matériel (UV.14)	1
		Autres dépenses :	
-	<u>16</u>	Imprévus (UV.14)	<u>6</u>
526	556	Sous-rubrique : dépenses propres à l'UPOV	634
<u>251</u>	<u>276</u>	Dépenses communes (UV.15)**	<u>330</u>
777	832	DEPENSES TOTALES	964
-87	-42	RESULTAT	-0-
===	===		===

* Comprend également les missions de membres du Conseil.

** Répartition des dépenses communes :

<u>1975</u>	<u>1976</u>		<u>1977</u>
185	224	Traitements et dépenses communes de personnel	234
		Services contractuels :	
-	-	Impressions	1
1	5	Autres dépenses	4
		Dépenses générales de fonctionnement :	
12	12	Location de locaux	8
17	13	Entretien de locaux	44
16	13	Communications	21
20	14	Fournitures; mobilier et matériel	15
-	3	Autres dépenses (imprévus)	3
-	-8	<u>Moins</u> : réduction (document C/IX/12, paragraphe 32.iv)	-
251	276		330
===	===		===

CHAPITRE II - PROGRAMME ET DEPENSES

(montants exprimés en milliers de francs suisses)

UV.01		CONSEIL														
<p>Le Conseil tiendra une réunion de trois jours à Genève pour s'acquitter des fonctions qui lui sont dévolues aux termes de la Convention UPOV. Aucune interprétation ne sera assurée le dernier jour de la session.</p>																
UV.01	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
	7		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.02		COMITE CONSULTATIF														
<p>Le Comité consultatif, composé de délégués de tous les Etats membres, siégera deux fois à Genève, pour une durée de quatre jours au total, pour s'acquitter des fonctions qui lui incombent à titre d'organe consultatif du Conseil.</p>																
UV.02	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
	14		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.03		COMITE DIRECTEUR TECHNIQUE														
<p>Bien que les tâches imparties au Comité directeur technique doivent augmenter considérablement en raison de la coopération croissante, en matière d'examen, entre les Etats membres, il ne lui sera pas possible de tenir un plus grand nombre de sessions que les années précédentes. Ainsi, le Comité tiendra deux réunions, d'une durée maximale de trois jours à chaque fois, pour procéder à des études et faire des propositions concernant les possibilités d'adopter des méthodes, des procédures et des normes uniformes pour l'examen des variétés, pour contrôler, sous la direction du Conseil, les travaux des groupes de travail technique, pour approuver les principes directeurs d'essais élaborés par ces groupes de travail, ainsi que pour donner ses avis au Conseil pour toute question technique. Aucune interprétation ne sera assurée durant ces sessions.</p>																
UV.03	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
	1		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						

UV.07		GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DENOMINATIONS VARIETALES													
<p>Ce Groupe de travail se penchera sur les questions relatives à la Conférence de revision qui se tiendra en 1978. Il tiendra de brèves sessions, conjointement ou en relation avec celles du Comité d'experts pour l'interprétation et la revision de la Convention. Il n'y a donc aucune dépense supplémentaire à prévoir.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.07	Aucune dépense supplémentaire														

UV.08		GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HARMONISATION DES TAXES													
<p>Ce Groupe de travail se réunira, si besoin est, conjointement ou en relation avec une session du Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen. Il n'y a donc aucune dépense supplémentaire à prévoir.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.08	Aucune dépense supplémentaire														

UV.09		SERVICE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION													
<p>Le Bureau de l'Union :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) continuera à rassembler les textes législatifs des Etats membres et des Etats non membres; ii) continuera à rassembler les informations relatives à l'application des systèmes de protection des obtentions végétales dans divers pays; iii) publiera de nouvelles éditions de la Brochure d'informations générales de l'UPOV dans les trois langues de travail et dans d'autres langues telles que le russe et le japonais; iv) continuera à établir un glossaire des termes anglais, français et allemands de l'UPOV; v) continuera à publier un Bulletin d'information. Une redevance sera demandée en général aux destinataires, de façon à couvrir une partie des frais; vi) continuera à publier et à imprimer des brochures comportant le texte de la Convention de l'UPOV et de l'Acte additionnel. 															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.09	21									21					

UV.10		ECHANGE DE DENOMINATIONS VARIETALES													
<p>Par décision du Conseil, la mise en application de l'article 16.6) de la Convention, relatif à l'échange des dénominations variétales par l'intermédiaire du Bureau de l'Union a été différée. En 1977, comme les années passées, le Bureau de l'Union n'exécutera pas les tâches prévues à l'article 13.6) (voir documents UPOV/C/V/33 et UPOV/C/VII/5.Rev., paragraphe 11).</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobiliier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.10	Aucune dépense supplémentaire														

UV.11		CONSEILS AUX GOUVERNEMENTS													
<p>Comme les années passées, le Bureau de l'Union se tiendra, sur demande, à la disposition des gouvernements des Etats membres et de ceux des Etats qui ne sont pas encore membres de l'UPOV mais qui envisagent la possibilité de ratifier la Convention ou d'y adhérer, pour les conseiller et leur fournir des renseignements au sujet de l'application de la Convention UPOV. Il conseillera notamment les Etats qui préparent leur propre législation sur la protection des obtentions végétales et apportera ses observations sur la compatibilité de ces lois avec la Convention de l'UPOV. Cette dernière activité a revêtu une importance croissante récemment et il est à prévoir qu'elle se développera encore à l'avenir.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobiliier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.11	Aucune dépense supplémentaire														

UV.12	RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS ET LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES															
<p>Le Bureau de l'Union restera en contact avec les gouvernements des Etats membres et de ceux qui ne sont pas membres comme avec les organisations intergouvernementales intéressées, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ainsi qu'avec des organisations semi-gouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales du domaine de l'amélioration des plantes et du commerce des semences telles que l'AIPH, l'ASSINSEL, la CIOPORA et la FIS et d'autres organisations internationales non gouvernementales telles que l'AIPPI et la CCI, en vue :</p> <p>i) de leur faire connaître les objectifs et les activités de l'UPOV et d'en discuter avec eux, notamment en ce qui concerne les points qui feront l'objet de la prochaine Conférence de révision de l'UPOV;</p> <p>ii) de recueillir les informations au sujet de leurs activités et de leur position vis-à-vis de l'UPOV et des amendements envisagés à propos de la Convention de l'UPOV;</p> <p>iii) d'organiser, dans les cas appropriés, des échanges de publications, une participation réciproque à certaines réunions et d'autres modalités de coopération;</p> <p>iv) de recueillir les avis de ces organisations sur les priorités qu'il conviendrait de fixer dans le domaine de la coopération internationale en matière de droits d'obteneurs ainsi que sur d'autres questions d'intérêt commun;</p> <p>v) d'établir et d'entretenir des relations avec les Etats non-membres qui envisagent d'adhérer à la Convention de l'UPOV.</p>																
	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.12	18				18											

UV.13	PERSONNEL															
<p>Le Bureau de l'Union comprendra comme précédemment le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint (D2) et quatre fonctionnaires (P3, P2, G5 et G4).</p>																
	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.13	498	498	(36)*	(24)												

* à l'exclusion du Secrétaire général.

UV.14		AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE SUPPORT DE PROGRAMME													
<p><u>Dépenses de fonctionnement</u> : <u>Location de locaux</u> : Le Bureau de l'Union continuera à occuper des locaux dans le bâtiment de l'OMPI et, à partir de l'automne 1977, dans le nouveau bâtiment de l'OMPI.</p> <p><u>Fournitures</u> : Papeterie et fournitures de bureau, abonnement à des périodiques, achat de dictionnaires, de littérature technique, etc. pour l'usage exclusif du Bureau de l'Union.</p> <p><u>Equipement et matériel</u> : Frais de mobilier et d'équipement de bureau achetés pour l'usage exclusif du Bureau.</p> <p><u>Autres dépenses</u> : <u>Imprévus</u> : Comme dans les années précédentes, une somme correspondant à environ 1% du total des dépenses propres à l'UPOV est inscrite au budget pour les dépenses qui ne sont pas expressément prévues dans ce chapitre ou pour des dépenses imprévues.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.14	36									27	2	1			6

UV.15		DEPENSES COMMUNES													
<p>Le montant de la contribution de l'UPOV aux dépenses communes est établi en calculant la valeur des services rendus par l'OMPI, lorsque cela est possible; sinon, il est basé sur une estimation de la valeur de ces services. Il y a lieu de se reporter au document OMPI AB/VII/2 du 9 avril 1976 (existant seulement en anglais et en français), qui donne des précisions et des explications. L'attention du Conseil est attirée en particulier sur les paragraphes 6 et 10 dudit document et sur les postes MG.01, ER.01, ER.02, ER.03, ER.04, SA.01, SA.02, SA.03, SA.04, SA.05, SA.06, SA.07, SA.08, SA.09, SA.10, SA.11, SA.12, SA.13, SA.14, SA.15, BL.01, OT.01, OT.02, OT.03, OT.04 ainsi que sur le "Tableau comparatif des recettes" (tableau I de l'annexe C). Il convient de signaler également le paragraphe 19.d) dudit document, ainsi que le tableau I à la page 18. Il y a lieu de noter qu'en évaluant le pourcentage attribué à l'UPOV sous le poste MG.01, l'indemnité du Secrétaire général de l'UPOV n'a pas été prise en considération. La répartition détaillée de ces dépenses figure au chapitre I du présent document.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.15	330														330

UV.99		RECAPITULATION													
<p>Le montant total des dépenses proposées pour 1977 est indiqué ci-dessous. Il correspond au total des postes UV.01 à UV.15, ci-dessus.</p> <p>Une comparaison avec les dépenses de 1976 figure au chapitre I.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.99	964	498	(36)	(24)	29		50			21		1			336

C/X/4

ANNEXE A

RUBRIQUES BUDGETAIRES ET DEFINITIONS

A. RECETTES

"Contributions"

Contributions obligatoires payables par les Etats membres, en vertu de l'article 26 de la Convention de l'UPOV.

"Divers"

Toutes autres recettes, y compris les intérêts bancaires et le produit des ventes de brochures et de bulletins.

B. OBJETS DE DEPENSES

"Traitements et dépenses communes de personnel"

Traitements de base, indemnités de poste, de non résident, allocations familiales, primes pour connaissances linguistiques, allocations pour frais d'études, cotisations d'employeur à la Caisse de retraite, participation au régime d'assurance maladie et accidents, frais de recrutement, frais d'installation et de déménagement et tous autres versements effectués aux fonctionnaires ou pour leur compte, en vertu du Statut et du Règlement du personnel.

"Voyages officiels"

Missions : frais de voyages et indemnités journalières des fonctionnaires du Bureau de l'Union en mission officielle.

Voyages de tiers : frais de voyage et indemnités journalières des personnes autres que les fonctionnaires du Bureau de l'Union (à l'exception des stagiaires - dont les frais de voyage et l'indemnité journalière sont inclus dans la rubrique "Bourses" - et non compris les frais de voyage des consultants, interprètes, etc. - voir plus loin).

"Services contractuels"

Conférences : interprètes; traducteurs; procès-verbalistes; location de salles, de bureaux et de matériel d'interprétation simultanée; traduction, reproduction et impression de documents effectués sous contrat; frais d'engagement de personnel auxiliaire (téléphonistes, secrétaires, huissiers et autres); frais de transport de documents; rafraîchissements et réceptions; autres frais relatifs aux conférences. Voyages des interprètes, traducteurs et autres personnes engagées spécialement pour une conférence.

Consultants : toutes dépenses liées à l'emploi de consultants, notamment : honoraires, frais de voyage et indemnité journalière.

Impressions : impressions et reliures exécutées en dehors de l'OMPI, notamment : i) revues : papier et impressions; ii) autres impressions : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres impressions diverses.

Autres : tous les autres services contractuels, notamment : honoraires des auteurs et des traducteurs d'articles paraissant dans les revues de l'OMPI; honoraires des traducteurs de documents (à l'exception de ceux concernant les conférences); location de temps-machine et honoraires pour l'établissement des programmes d'ordinateurs.

"Dépenses générales de fonctionnement"

Locations de locaux : loyer des locaux qui sont utilisés exclusivement par le Bureau de l'Union. (Ce poste ne comprend pas la contribution de l'UPOV aux dépenses communes de l'OMPI relatives aux locaux occupés par les services communs).

Entretien des locaux : nettoyage; réparations; assurance immobilière; entretien du parc; contrôle des installations; salaire et assurance du personnel de nettoyage; chauffage; éclairage; eau.

Location et entretien de matériel et de mobilier : location et entretien de tout le matériel et le mobilier, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de reproduction; matériel de traitement des données; matériel de transport, y compris carburant et lubrifiants.

Communications : frais de téléphone, télégraphe, télex et courrier, y compris l'installation, l'entretien et la location de matériel et d'appareils téléphoniques; installation, entretien et location d'appareils télex; frais de port; transport de documents (autres que ceux concernant les conférences).

Autres : toutes dépenses générales de fonctionnement non répertoriées plus haut, notamment : frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts relatifs aux bâtiments); pertes de change; honoraires des contrôleurs des comptes et dépenses connexes.

"Fournitures"

Toutes fournitures, notamment : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement des données (bandes magnétiques; cartes, etc.).

"Acquisition de mobilier et de matériel"

Achats de mobilier et de matériel, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement des données; matériel utilisé pour les conférences et la reproduction des documents; matériel de transport.

"Acquisition et amélioration des locaux"

Nouveaux bâtiments : dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de bâtiments mais non couvertes par les prêts fonciers, et comprenant notamment l'agrandissement des locaux existants et l'achat de terrain.

Amélioration des locaux : dépenses liées à la modification, à l'amélioration ou au gros entretien des bâtiments existants et non couvertes par les prêts fonciers.

Amortissement des emprunts : remboursement de prêts obtenus initialement pour de nouveaux bâtiments et des améliorations selon la définition donnée plus haut, y compris l'intérêt du capital.

"Bourses"

Comprend notamment : les frais de voyage, indemnités journalières et autres dépenses relatives aux stagiaires.

"Autres dépenses"

Dépenses non répertoriées expressément plus haut, dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) se rapportant à des exercices antérieurs; dépenses payables à l'OMPI pour des services rendus à l'UPOV.

C/X/4

ANNEXE B

CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES ETATS MEMBRES

<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>Etats membres</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Proposition pour 1977</u>
Francs suisses				Francs suisses
167.500	193.500	Allemagne (République fédérale d')	(5)	233.250
50.250	58.050	Danemark	(1½)	69.975
167.500	193.500	France	(5)	233.250
67.000	77.400	Pays-Bas	(2)	93.300
167.500	193.500	Royaume-Uni	(5)	233.250
<u>50.250</u>	<u>58.050</u>	Suède	<u>(1½)</u>	<u>69.975</u>
670.000	774.000		(20)	933.000
=====	=====		==	=====

[Fin de l'annexe B
et du document]